



Bruxelles, mai 2013

Combattre le chômage des jeunes dans l'UE : **« EU-Starter », une initiative pour 1 million de jeunes**

Contexte

Le chômage touche plus de 5,7 millions de jeunes au sein des Etats membres de l'Union européenne, et les statistiques ne cessent d'augmenter. Cette situation est un échec politique, social et économique, auquel nous devons faire face par tous les moyens possibles.

L'année dernière, le Conseil européen a adopté un « Pacte pour la croissance et l'emploi », qui confirme l'engagement des dirigeants européens à lutter contre le chômage ; la lutte contre le chômage des jeunes est d'ailleurs l'une des principales priorités du trio de présidences actuel (Irlande-Lituanie-Grèce).

Le 28 février 2013, le Conseil des Ministres (Emploi et politique sociale) est parvenu à un accord politique sur une recommandation adressée aux Etats membres visant à établir des programmes de « garantie pour la jeunesse ». Ces programmes devraient être mis en œuvre à partir de 2014. Les dirigeants européens proposent que 6 milliards d'euros soient mis à disposition pour lutter contre le chômage des jeunes dans le futur budget de l'UE. Le Parlement européen doit encore approuver cette proposition, mais la volonté est présente.

La Commission européenne a proposé le 12 mars dernier de modifier le règlement FSE, proposant que les fonds non utilisés du FSE soient réalloués aux régions de niveau NUTS II dont le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25%. Le Président de la Commission, José Manuel Barroso, ainsi que le Président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, ont en outre invité les dirigeants européens à inscrire le chômage des jeunes à l'ordre du jour du sommet européen des 27 et 28 juin.

Inspiré des différentes expériences menées dans plusieurs Etats membres, avec la participation des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations nationales, le CCRE propose de lancer une initiative européenne spécifique pour offrir une expérience de travail dans le domaine des services publics locaux ou dans des ONG aux jeunes européens, qui recevraient par la même occasion une formation complémentaire et une rémunération à temps partiel (et notamment la sécurité sociale). Cette initiative pourrait être lancée facilement avec le soutien des fonds européens (FSE ou paquet de croissance) et la mobilisation des Etats membres, collectivités locales et régionales et ONG locales concernés. De plus, une telle proposition pourrait compléter les initiatives et les projets nationaux qui poursuivent les mêmes objectifs, et pourrait promouvoir leur développement et leur transférabilité. Il est important de souligner que cette initiative n'a pas l'intention de remplacer les programmes nationaux existants, mais plutôt de les rassembler et de faire un lien entre les Fonds Social Européen non-utilisés et les objectifs

de l'EU-Starter, qui sont avant tout de réintégrer un million de jeunes européens sur le marché du travail avant fin 2013.

DESCRIPTION

Critères d'accès :

Destiné aux régions avec plus de 10% de chômage des jeunes.

Pour assurer une certaine homogénéité de l'initiative, un certain nombre de critères pourraient être définis. Ces critères devraient définir l'âge des bénéficiaires, leur niveau de qualification, leur situation sociale...

Cible :

Jeunes européens entre 16 et 27 ans sans emploi ou sans diplôme. Il peut s'agir d'une initiative expérimentale, mise en œuvre dans le cadre de la « garantie pour la jeunesse » publiée récemment par la Commission européenne.

Secteurs d'activités :

Fournisseurs de services publics, institutions publiques ou ONG ;

Services locaux d'intérêt général, tels que des maisons de retraites, des bibliothèques, des jardins d'enfants, des centres de jeunesse, des hôpitaux, des musées, des centres sportifs, des administrations locales, des écoles, etc.

Les emplois supplémentaires en faveur des jeunes ne menaceraient pas les emplois existants, mais offriraient plutôt des services supplémentaires et offriraient ainsi des services de meilleure qualité à la population locale.

Durée :

Un an et possibilité de prolongation d'une année supplémentaire

Rémunération :

L'initiative devrait inclure une rémunération minimale calculée en fonction du coût de la vie et de la rémunération standard dans les différents Etats membres. De 200 à 500 € versés par le budget de l'UE (par le FSE, par exemple) avec la possibilité pour l'Etat de compléter la rémunération par l'intermédiaire de son propre budget. En outre, la sécurité sociale devrait être payée par l'Etat et un soutien devrait être apporté pour la formation; des montants supplémentaires peuvent être versés pour couvrir les frais de déplacement ou d'autres dépenses journalières.

Base légale :

Les Etats membres de l'Union européenne devraient se mettre d'accord sur une série de normes de qualité. Par exemple, les bases pour l'engagement pourraient comprendre : une description du poste, les conditions de travail, les programmes de formation, l'exemption d'impôt de la rémunération et la remise d'un certificat à l'issue du projet. Cette initiative devrait être accessible aux jeunes hommes et femmes sans emploi âgés de 16 à 27 ans. Chaque contrat

devrait être signé pour une durée d'un an avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire. L'initiative devrait concerner toutes les régions où le taux de chômage des jeunes atteint au moins 10%.

Financement :

Les frais de sécurité sociale, de formation et de dépenses quotidiennes (frais de nourriture et de déplacement) devraient être payés par l'employeur, l'autorité locale, régionale ou nationale. L'Union européenne devrait couvrir la rémunération par les financements du Fonds Social Européen ou par le paquet Croissance ; le coût total pour le budget de l'UE pourrait se situer entre 3,6 et 5 milliards d'euros par an.

Ce montant semble raisonnable compte tenu des engagements du Conseil européen, réuni les 28 et 29 juin 2012, de soutenir à hauteur de **55 milliards d'euros**, à partir du budget non utilisé des fonds structurels, les Petites et Moyennes Entreprises et le chômage chez les jeunes.

Bénéfices de l'initiative EU-Starter

1. L'initiative pourrait venir en aide à de nombreux jeunes européens afin qu'ils puissent faire un premier pas dans le monde du travail, à travers un engagement significatif et en acquérant en même temps une véritable expérience professionnelle. Cette expérience formatrice « sur le terrain », conjuguée au sentiment qu'ils ont un rôle à jouer dans la société, améliorera l'employabilité des jeunes.
2. En employant des jeunes dans les secteurs qui en ont besoin, l'EU-Starter permettra d'améliorer les services publics et le fonctionnement des ONG, qui, à leur tour, bénéficieront aux citoyens.
3. L'initiative vise à sensibiliser l'ensemble des pays concernés à la construction d'une société civile, et encourage également la responsabilité individuelle dans les villes européennes.
4. L'initiative envoie un signal explicite en matière de solidarité européenne en faveur des jeunes et stimule la cohésion sociale dans l'Union européenne.
5. L'initiative pourrait être mise en œuvre de façon rapide, facteur déterminant à la lumière de la gravité de la situation de l'emploi, du manque de perspectives et de l'augmentation des tensions sociales.

Prochaines étapes

L'initiative a besoin de l'appui de la Commission européenne, du Conseil européen et des gouvernements nationaux.

Le secrétariat du CCRE et les associations membres du CCRE dans l'ensemble des Etats membres sont prêts à s'engager pour promouvoir cette initiative et mobiliser les collectivités locales et régionales. Nous sommes persuadés que cette initiative, qui pourrait être mise en

œuvre rapidement, constitue une réelle opportunité pour un million de jeunes en Europe de réintégrer nos marchés du travail.